



# AVIS PUBLIC

## MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°2022-697

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 novembre 2022 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2022-697 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Ce règlement a pour objet d'édicter les modalités de publication des avis publics exigés en vertu de toute loi ou tout règlement régissant la Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 23 novembre 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)